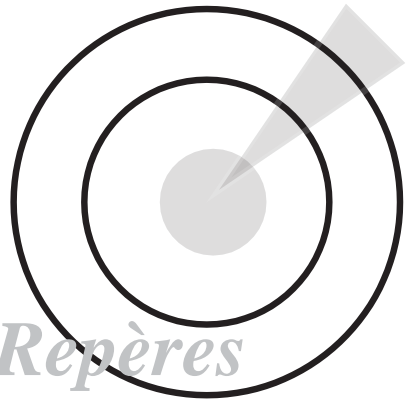


Histoire des lois

portant sur l'égalité professionnelle femme homme



Repères

1946

Suppression de la notion de « **salaire féminin** ».

1965

La loi du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1972

Le Président Georges Pompidou signe la loi qui inscrit dans le code du travail l'égalité professionnelle et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Elle réaffirme après la constitution de 1946, le principe de l'égalité de rémunération « **pour un même travail ou un travail de valeur égale** ».

1983

Loi Roudy : Yvette Roudy, ministre des Droits des femme, pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. **La loi réaffirme (après une directive européenne) le principe de l'égalité dans tout le champ professionnel** (recrutement, rémunération, promotion ou formation).

1992

Loi créant le délit de **harcèlement sexuel** dans les relations de travail.

2001

Loi Génisson précise et complète la loi Roudy de 1983. Elle encourage la mise en œuvre de « mesures de rattrapage tendant à remédier aux inégalités constatées notamment en ce qui concerne les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et pour ce qui est des conditions de travail et d'emploi ».

2006

Loi sur l' **égalité salariale** entre les femmes et les hommes et sur l' **articulation des temps de vie** . Pour les entreprises de plus de 50 salariés : intégrer des indicateurs de temps de vie, dans les Rapports de situation comparée, obligation de prendre en compte les frais supplémentaires de garde d'enfants.

2011

La Loi Copé-Zimmerman oblige les grandes entreprises cotées en Bourse et celles non cotées de plus de 500 salariés, à nommer « **20 % de femmes dans les Conseils d'Administration d'ici 2014, et 40 % de femmes à l'horizon 2017** ».

2012

La loi Sauvadet relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, comporte également un **volet pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** . Parmi ces dispositions, elle inscrit notamment un **quota de 40 % de nomination de femmes aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeant d'ici à 2018** .

2014

Loi sur l' **égalité réelle hommes-femmes** , portée par la Ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem adoptée par l'Assemblée Nationale le 4 août 2014

2018

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, portée par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes
Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, portée par Muriel Pénicaud, ministre du travail. Elle met en place plusieurs critères de contrôle dès 2019 **mesurer et corriger les différences de rémunération dans les entreprises** .

2019

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 : toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur **index de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes au plus tard le 1^{er} mars.

<https://irass.org>

Outil pédagogique pour travailler l'égalité professionnelle femme homme.



Scannez-moi

